

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

391<sup>ième</sup> séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 juin 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
M. Gilbert Tremblay, conseiller  
Mme Diane Aubut, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller  
M. Yves Vinette, conseiller  
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

**1. Mot de bienvenue**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2010-06-158 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2010-06-159 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**4. Affaires découlant du procès-verbal précédent**

La conseillère Germaine Leboeuf demande certaines informations concernant le mandat de l'Association de développement industriel et commercial.

**5. Informations générales**

5.1. Statistiques

- 5.1.1 : Consommation électrique
- 5.1.2 : Consommation en eau

Les statistiques de consommation électrique et eau ont été déposées à la table du conseil.

## 6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mai.

## 7. Administration générale

### 7.1 : Adoption des comptes

**2010-06-160** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 261 241,59 \$.

Liste des comptes payés	1 734,06 \$;
Liste des comptes à payer	216 416,52 \$;
Liste des salaires	43 091,01 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### 7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois de mai est de 376 924,55 \$.

## 8. Urbanisme et zonage

### 8.1 : Adoption du règlement numéro 2010-283 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-261

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2010;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-06-161** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2010-283 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme». Il porte le numéro 2010-283.

#### 2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme du règlement numéro 2008-261. Il a pour objet de modifier les limites de l'affectation commerciale et résidentielle en bordure de la rue Sainte-Anne et d'intégrer à la zone d'aménagement prioritaire une partie de la zone de réserve située en retrait de la rue Monseigneur Laflèche.

#### 3. L'affectation commerciale et résidentielle

L'article 3.3.11 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout, après le premier alinéa du suivant :

- En 2010, suite à une analyse du potentiel de développement commercial dans le secteur central du village, la municipalité a décidé de revoir sa planification en intégrant dans l'affectation commerciale et résidentielle, les terrains adjacents à la rue Sainte-Anne, au nord du boulevard de Lanaudière.

#### **4. Les zones de réserve**

L'article 3.3.12 est modifié par l'ajout après le troisième alinéa du suivant :

- En 2010, la municipalité s'est prévalu du mécanisme d'intégration dans l'affectation résidentielle d'une partie du lot 412 d'une superficie de un hectare, située en retrait de la rue Monseigneur Laflèche. Une superficie équivalente de terrain située sur le lot 410 a, quant à elle, été intégrée à la zone de réserve.

#### **5. Carte des grandes affectations du sol**

Les nouvelles limites de l'affectation résidentielle et commerciale ainsi que celles de la zone de réserve sont illustrées sur la carte des grandes affectations du sol numéro 2008-261 annexée au présent règlement.

#### **6. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

### **8.2 : Adoption du règlement numéro 2010-285 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2010;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-06-162** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2010-285 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-285.

#### **2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de modifier les limites des zones 153-ZR et 157-R ainsi que les usages qui y sont autorisés.

#### **3. Modifications des zones 153-ZR et 157-R**

La zone 153-ZR est agrandie vers le nord par l'insertion des terrains situés dans la zone 157-R. La zone 157-R est déplacée pour inclure une partie des terrains situés dans la zone 153-ZR. Le plan de zonage 2010-285 illustre les nouvelles limites des zones 153-ZR et 157-R.

#### **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

#### **8.3 : Adoption du règlement numéro 2010-286 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2010;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-06-163** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2010-286 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

##### **1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-286.

##### **2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone industrielle 206-1.

##### **3. Usages autorisés dans la zone 206-I**

La grille de spécifications de la zone 206-I est modifiée par le remplacement de la note 2 par la suivante :

- Note 2 : L'usage de centre de distribution et station de pompage du gaz naturel (04) ainsi que l'usage tour de télécommunication (06) sont autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 206-I est annexée au présent règlement.

##### **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

#### **8.4 : Période d'enregistrement et référendum (s'il y a lieu) concernant le règlement numéro 2010-284 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

Le maire Yvon Lafond explique les procédures concernant la période d'enregistrement sur le règlement numéro 2010-284 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et s'il y a le nombre de signatures nécessaires :

**2010-06-164** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de fixer la date du référendum le 27 juin 2010, de 10 h à 20 h, au centre communautaire Charles-Henri-Lapointe.

Adoptée.

### **8.5 : Demande de modification du règlement de zonage numéro 2008-262**

CONSIDÉRANT la demande du Centre de pêche Gaétan Portelance 2001 pour que la municipalité ajoute à la grille de spécifications, de la zone 113-CR, Groupe : Service et atelier artisanal, sous-groupe B.

**2010-06-165** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande et de transmettre ce dossier à monsieur Yvan Magny de la MRC des Chenaux pour la préparation du projet de réglementation.

Adoptée.

## **9. Aqueduc**

### **9.1 : Avis de motion au règlement numéro 2010-288 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable**

Le conseiller Mario Charest donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-288 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable.

### **9.2 : Séance extraordinaire le 10 juin 2010**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura une séance extraordinaire le 10 juin prochain au lieu ordinaire des séances pour l'adoption du numéro 2010-288 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable.

### **9.3 Étude géotechnique**

**2010-06-166** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat au Laboratoire LVM au montant de 13 206,38 \$ pour effectuer une étude géotechnique dans le rang d'Orvilliers pour le projet de mise aux normes de l'eau potable comme recommandé par monsieur Roger J. Ratelle, directeur de projets de Consultants Mésar inc.

Adoptée.

## **10. Voirie et travaux**

### **10.1 : Contrat pièces d'asphalte**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2010-05-131, la municipalité a demandé des soumissions par invitation à trois (3) entreprises pour le pavage d'une partie du chemin Petit Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois (3) soumissions soient :

Construction pavage Portneuf inc.	174,96 \$, taxes incluses tonne métrique;
Maskimo construction inc.	179,19 \$, taxes incluses tonne métrique;
Pavage R & R inc.	201,32 \$, taxes incluses tonne métrique;

CONSIDÉRANT que la soumission de Construction pavage Portneuf inc. est jugée la plus avantageuse;

**2010-06-167** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Construction pavage Portneuf inc. au montant de 174,96 \$, taxes incluses la tonne métrique.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 30 juin 2010.

Adoptée.

### **10.2 : Acquisition de terrain pour élargissement 3<sup>e</sup> avenue**

**2010-06-168** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se porter acquéreur de parcelles de terrain appartenant à Ferme Jétizack Inc., le tout montré sur le plan accompagnant la description technique préparée par Maurice CHAMPAGNE, arpenteur géomètre, en date du 2 septembre 2009, sous le numéro 4 489 de ses minutes, lesdites parcelles sont plus amplement décrites ci-après :

Une lisière de terrain située en la municipalité de Sainte-Anne de La Pérade connue et désignée comme étant composée de :

#### PARCELLE 1

1. une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATORZE A (514A Ptie) du cadastre officiel "Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade", dans la circonscription foncière de Champlain, de figure irrégulière, borné: vers le Nord-Est, par une partie montrée à l'originaire (2<sup>ième</sup> Avenue), vers le Sud-Est, par une partie du lot 515 (3<sup>ième</sup> Avenue), vers le Sud-Ouest, par une partie du lot 514 (parcelle 2) vers le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest, par une partie du lot 514A (parcelle 4).

Mesurant deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m) et huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (8,98 m) suivant un arc de quatre cent soixante-huit mètres et cinquante-sept centièmes (468,57 m) de rayon vers le Nord-Est; trente-deux mètres et soixante-douze centièmes (32,72 m) vers le Sud-Est; trois mètres et huit centièmes (3,08 m) vers le Sud-Ouest; vingt-quatre mètres et soixante-quinze centièmes (24,75 m) vers le Nord-Ouest; onze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (11,98 m) suivant un arc de sept mètres (7,00 m) de rayon vers le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest. Contenant en superficie cent quatorze mètres et deux dixièmes carrés (114,2 m<sup>2</sup>).

#### PARCELLE 2

2. une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATORZE (514 Ptie) du cadastre officiel "Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade", dans la circonscription foncière de Champlain, de figure irrégulière, bornée: vers le Nord-Est, par une partie du lot 514A (parcelle 1), vers le Sud-Est: par une partie du lot 515 (3<sup>ième</sup> Avenue), vers le Sud-Ouest, par une partie du lot 514 (parcelle 3), vers le Nord-Est, le Nord et le Nord-Ouest, par une partie du lot 514 (parcelle 5).

Mesurant trois mètres et huit centièmes (3,08 m) vers le Nord-Est, trente-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (38,96 m) vers le Sud-Est, neuf mètres et trente centièmes (9,30 m) vers le Sud-Ouest, neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (9,87 m) suivant un arc de six mètres (6,00 m) de rayon vers le Nord-Est, le Nord et le Nord-Ouest, trente et un mètre et quatre-vingt-six centièmes (31,86 m) vers le Nord-Ouest. Contenant en superficie cent vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (122,7 m<sup>2</sup>).

Sans bâtisse.

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant la description technique préparée par Maurice CHAMPAGNE, arpenteur géomètre, le 2 septembre 2009, sous le numéro 4 489 de ses minutes, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les comparants avec et en présence du notaire soussigné.

QUE cette acquisition soit faite pour bonnes et valables considérations.

QUE le maire Yvon Lafond et René Roy, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente de l'immeuble décrit ci-dessus, à être reçu devant Me Joscelin BÉLANGER, notaire, et à y faire toute déclaration et convention qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

### **10.3 : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 23 934 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

POUR CES MOTIFS,

**2010-06-169** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

### **10.4 : Rue Du Tremblay**

CONSIDÉRANT que la municipalité avait signé une entente avec des promoteurs pour l'ouverture de la rue Du Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'à l'item 4. c), il était spécifié que le promoteur céda gratuitement une partie de terrain pour y aménager un parc et espaces verts et à l'article 5 h) de laisser un terrain vacant pour le prolongement éventuel de la rue Mgr Laflèche pour y aménager un sentier piétonnier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil n'ont pas l'intention d'aménager un parc, des espaces verts et un sentier piétonnier;

**2010-06-170** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de retenir les services de Me Joscelin Bélanger pour préparer les documents nécessaires pour que ces deux conditions soient enlevées.

QUE le maire Yvon Lafond et René Roy, directeur général soient autorisés à signer les documents à cet effet et à y faire toute déclaration et convention qu'ils jureront utile ou nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

## 11. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : pavage route d'Orvilliers, Rose bonbons, entreposage de remorque, prière au début de la séance.

## 12. Comité d'étude sur l'aréna

### 12.1 : Rencontre comité de l'aréna et conseil municipal

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y a une rencontre de fixer entre le comité de l'aréna et les membres du conseil municipal, le 10 juin prochain, à 19 h 30, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

## 13. Arrosage aérien

Un résumé des rencontres qui ont eu lieu entre des membres du conseil, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et le Comité Vert La Pérade a été fait; il y a eu certaines interventions et une demande verbale par un représentant du Comité Vert La Pérade pour que la municipalité légifère l'arrosage aérien.

## 14. Loisirs

### 14.1 : Programme conjoint

- 2010-06-171 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la municipalité participe à la parution dans le Bulletin des Chenaux des calendriers de réalisation dans le cadre de la politique familiale au coût de 0,175 \$ la copie dont deux parutions pour l'année 2010.

Adoptée.

## 15. Demandes diverses

### 15.1 : Club de baseball Senior les Mustangs de La Pérade

- 2010-06-172 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser un montant de 200 \$ pour commandite au Club de baseball Senior les Mustangs de La Pérade pour la saison 2010.

Adoptée.

### 15.2 : Appartenance Mauricie

- 2010-06-173 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de 25 calendriers historiques 2011 à 10 \$ l'unité chez Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

Adoptée.

### 15.3 : Association de développement industriel et commercial

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura présentation du projet par le SADC dans le cadre de la Fondation Rues Principales, le 14 juin prochain, à 19 h 30, au centre communautaire Charles-Henri-Lapointe.

- 2010-06-174 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'appuyer l'Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade suite à leur demande d'aide financière au Pacte rural sur le projet de la Fondation Rues Principales.

Adoptée.



#### **15.4 : Fonds communautaire des Chenaux**

2010-06-175 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à transmettre un montant de 200 \$ au Fonds communautaire des Chenaux inc. comme soutien financier pour le service «Sacs d'école».

Adoptée.

#### **15.5 : Opération Enfant Soleil**

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande d'Opération Enfant Soleil.

#### **15.6 : Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade**

2010-06-176 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'appuyer la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade à leur demande d'aide financière au Pacte rural sur le projet d'exposition «Les contes de la crypte».

Adoptée.

#### **15.7 : Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

2010-06-177 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter le budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade au montant de 6 631,21 \$ pour l'acquisition de quatre (4) laveuses et quatre (4) sècheuses neuves.

Adoptée.

#### **15.8 : Fleurons du Québec**

2010-06-178 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade adhère aux Fleurons du Québec pour les années 2010, 2011 et 2012 au montant de 982,01 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2010-06-179 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de la conseillère Diane Aubut comme représentante de la municipalité auprès des Fleurons du Québec.

Adoptée.

2010-06-180 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Germaine Leboeuf comme représentante de la municipalité auprès des Fleurons du Québec.

Adoptée.

#### **15.9 : Les Grandes Retrouvailles 2010**

2010-06-181 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente entre le comité des Grandes Retrouvailles et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de verser la somme de 1 000 \$ comme contribution au projet ainsi que 2 500 \$ pour payer une partie des coûts des feux d'artifice;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente à cet effet en excluant l'item 7 du projet d'entente.

Le conseiller Gilbert Tremblay s'objecte à l'adoption de cette résolution.

Adoptée.

### **15.10 : Comité de gestion Coopérative jeunesse de service**

**2010-06-182** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de nommer madame Germaine Leboeuf comme représentante de la municipalité à la Coopérative jeunesse de service.

Adoptée.

## **16. Bibliothèque**

### **16.1 : Bibliothèque municipale/scolaire**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire améliorer le local actuel de la bibliothèque;

Considérant l'opportunité d'une entente avec la commission scolaire Chemin-du-Roy pour offrir un service de bibliothèque municipale-scolaire dans les locaux de l'école Madeleine-de-Verchères;

Considérant que la bibliothèque municipale est affiliée avec le Réseau BIBLIO CQLM en vertu d'une entente de services;

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine soutient les initiatives en matière d'aménagement de bibliothèques publiques;

**2010-06-183** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de demander au Réseau BIBLIO CQLM une analyse-conseil gratuite pour un aménagement de bibliothèque municipale-scolaire afin que la municipalité puisse évaluer un tel projet et procéder à une demande d'aide financière auprès du MCCCCF éventuellement. Cette résolution est une résolution d'intention et non d'engagement.

Adoptée.

## **17. Divers**

### **17.1 : Présentation d'un projet dans le cadre du pacte rural**

**2010-06-184** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer et faire parvenir à la MRC des Chenaux une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural pour des travaux d'aménagement des terrains de loisirs :

- 1- Continuer l'aménagement du parc des loisirs;
- 2- Mise en valeur de la partie incendiée du Domaine seigneurial Sainte-Anne;
- 3- Agrandissement des terrains de soccer;
- 4- Installer un système d'économiseur d'eau à l'aréna pour les douches et les lavabos des salles de bain.

Le coût total du projet est de 30 915 \$. La municipalité s'engage, si le projet est autorisé, à défrayer la mise de fonds municipal de 11 736 \$ et 2 180 \$ de la Société du Site Madeleine-de-Verchères.

Adoptée.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la conseillère Danielle Elliott divulgue le fait qu'elle peut avoir un

intérêt pécuniaire particulier sur le point 17.2 de l'ordre du jour. En conséquence, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retire de la table des délibérations.

### **17.2 : Engagement étudiant(e)s**

**2010-06-185** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'engager :

Animatrice en chef  
Marie-Ève Leduc

Assistante surveillant-sauveteur  
Audrey Devault

Animatrices  
Catherine Pelletier  
Caroline Bergeron  
Mélicca Trudel  
Alexandra Douville

Coopérative jeunesse de service  
Anne-Marie Massicotte

Surveillant-sauveteur  
Alexandre Provencher-Lahaye

Entretien des espaces verts  
Lee Elliott Pronovost  
Michael Quessy  
Samuel Rivard

Adoptée.

La conseillère Danielle Elliott reprend son siège à la table du conseil.

### **17.3 : Congrès Fédération québécoise des municipalités**

**2010-06-186** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités des membres du conseil municipal qui comprennent les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et repas qui aura lieu les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochains au Centre des congrès de Québec.

Adoptée.

### **17.4 : Convention collective**

Le maire Yvon Lafond informe qu'une rencontre sera fixée avec le syndicat durant le mois de juin.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le conseiller Mario Charest divulgue le fait qu'elle peut avoir un intérêt pécuniaire particulier sur le point 17.5 de l'ordre du jour. En conséquence, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retire de la table des délibérations.

### **17.5 : Campagne d'affichage «L'Agriculture essentielle à l'économie régionale»**

**2010-06-187** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de commander du Syndicat de l'UPA des Chenaux deux coroplasts au coût de 54 \$, taxes incluses, affichant «L'agriculture, essentielle à l'économie régionale».

Adoptée.

Le conseiller Mario Charest reprend son siège à la table du conseil.

### **17.6 : Entente services aux sinistrés**

**2010-06-188** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Lafond et René Roy, directeur général à signer la lettre

d'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Adoptée.

## 18. Autres sujets

### 18.1 : Nage vers tes rêves – Heidi Levasseur

2010-06-189 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de verser un don de 150 \$ à l'organisme Coup de Main Mauricie lors du passage de madame Heidi Levasseur, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 13 juin prochain suite à sa descente du fleuve Saint-Laurent au profit de cet organisme.

Adoptée.

### 18.2 : Boissons du Roy

2010-06-190 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de transmettre des félicitations à madame Françoise Cossette et monsieur Normand Gauthier pour avoir remporté trois médailles d'or pour les Boissons du Roy à la Coupe des Nations du Festival de la gastronomie de Québec.

Adoptée.

## 19. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : publicité sur Sainte-Anne-de-la-Pérade par Mc Gilles, arrosage aérien.

## 20. Clôture de la séance

2010-06-191 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 39.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Yvon Lafond,  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvon Lafond, maire